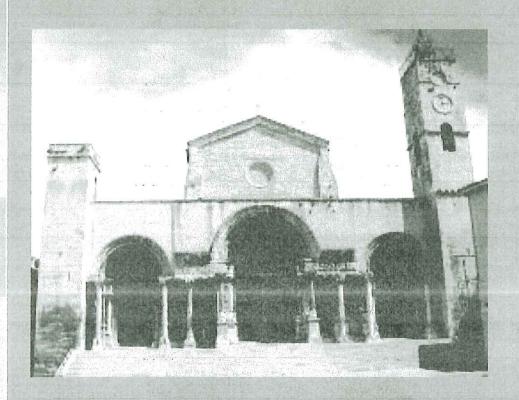
Enquête Publique du 06 janvier 2020 au 24 janvier 2020



PARTIE III

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Enquêtes Publiques Conjointes D.U.P. et Parcellaire Opération de restaration immobilière des îlots répertoriés 4H et 4I au PNQRAD sis 9 et 20 rue Hoche à Saint Gilles (GARD)

Commissaire Enquêteur

Jean Philippe DJAAI

ANNEXES

8

 \mathcal{O}

	· • •	OT CLIENT	PREUVE DE DÉP CONSERVER PAR LE	
Tite destinataire Cla mandalaire Contifermis de conduire Chaute:	Prisontal Avisé te : Distribué le . Distribué le . Distribué le .	RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION Expéditeur	-LAP EST	is de réclamation. clamation dans n'imports qual bursau de Posts. attre recommunides sont disponibles dans voins attre recommunidée sont disponibles dans voins nyrandée en ligne, consulter syezulandsta (infecultamedia
	RECOMMANDÉ: Numbro de 17-4: AVIS DE RÉCEPTION Numbro de 17-4: AR 1A 166 013 4295 1	RECOMMA	Eurica to votra letra	12 Person 2.A.s. Cassist de 3 800
	RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION R 1A 166 013 4295 1		Last protections dut services study: Last protections du descrices study: Vois protection de moral de conscillation (NNC), de table de desirbancion de votre letter Annotest conscillation (NNC) annotest de destallation; Annotest protection de financion de destallation; Annotest protection de financier de la financier de destallation; Bart SMS, Langer de Annotest de la financier de destallation; Bart SMS, Langer de Annotest de la financier de la financi	Dales Prix CRBI

Mpr

	(1)	TÔ	PREUVE DE DÉP	t.		llaueducourrier
Hembods Ferna 1A 166 013 4294 4	RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION	Expéditeur	TAPANAMA SALAN	4.502 /b4 / 1000	Cotherwaz or Mullish (il sens releastatine en cas de nédamation. La cas dishibant, vious pouvez faire une réchamation dans n'imports quel bursau de Poste. La casi dishibant applications de venire de la lettre recommandée sont disponitibles dans votre breass de Revin ne de la lettre recommandée sont disponitibles dans votre breass de Revin ne se la case.	Persez également à la Lolthe recommandée en ligne, corsultez wavalancesoufficautious des parties en lignes, corsultez wavalances of financia de la constitue d
Wisinista.			Las sentimpose titi servicia such I. Vieus prominional citi servicia such II. Vieus prominional citi servicia such II. Vieus prominional citi servicia such III. Vieus prominional citi servicia citi servicia such III. Vieus prominional citi servicia such III. Vieus such III.	CUP C RE	5.50 Pitx: (3.501 -	Niveau de garantie: 16 € [] 153 € [] 458 € []

RECOMMANDÉ:
AVIS DE RÉCEPTION
Luaros de IVA
Rundio de IVA

Cn provertance de la Presente Autorio la Companya de la Companya de la Companya de la Companya de Comp



Nîmes, le 1 8 DEC. 2019

SAT
Société d'Aménagement
des Territoires
19, rue Trajan | CS 60022
30035 Nîmes cedex 1
04 66 84 06 34
contact@sat-amenagement.com
www.sat-amenagement.com

SEM ou capital de 3 184 856 € TVA intracommunautaire : FR 12 338 571 904 SIRET : 338 571 904 000 55 FC5 : Nimes 338 571 904 N° de Gestion : 86 & 413 M. MOUNIR Ali 1 Rue Raoul Sarnet 30800 SAINT-GILLES

Recommandé avec accusé de réception de réception n°1A16601342951

N/Réf : AC/BP/ARN/GB n°
Objet :DUP – ENQUETE PARCELLAIRE
« ILOT HOCHE – 41 »

Commune de Saint-Gilles

Notification de l'arrêté d'ouverture
d'enquête publique conjointe DUP et parcellaire

Référence des biens : 20 Rue Hoche

Dossier suivi par : Madame Lucie CLARY

Tél.: 04.67.06.40.59. Email: <u>lucie.clary@scet.fr</u>

Monsieur,

Conformément à l'article R.131-6 du code de l'Expropriation, nous vous informons que Monsieur le Préfet du département du Gard a pris l'arrêté n° 30-2019-12-13-001 en date du 13 décembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe intitulée « Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Parcellaire » sur l'Ilot HOCHE – 4I.

L'enquête parcellaire est destinée à l'identification des propriétaires, des titulaires des droits réels et des autres intéressés (locataires...), ainsi qu'à vérifier contradictoirement la détermination des immeubles à acquérir.

Cette enquête se déroulera du lundi 6 janvier 2020 (8h30) au vendredi 24 janvier 2020 (17h30)

Vous pourrez consulter les pièces du dossier déposé en Mairie de Saint Gilles pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner vos observations sur le registre mis à votre disposition ou les adresser, par écrit, à :

Monsieur le Commissaire-enquêteur, Mairie de Saint Gilles Place Jean Jaurès – 30800 – SAINT-GILLES

Monsieur Jean-Philippe DJAAI, Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de Saint-Gilles les observations du public :

- le lundi 6 janvier 2020, de 8h30 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le mercredi 15 janvier 2020, de 13h30 à 17h30
- le vendredi 24 janvier 2020, de 13h30 à 17h30 (jour de la clôture de l'enquête)

.../...



SAT
Société d'Aménagement
des Territoires
19, rue Trajan | CS 60022
30035 Nîmes cedex 1
04 66 84 06 34
contact@sat-amenagement.com
www.sat-amenagement.com

SEM au capital de 3 184 856 € TVA intracemmunautaire FR 12 338 571 904 SIRET: 338 571 904 000 55 RCS: Nime: 338 571 904 N de Gestion 868 413 D'autre part, en exécution de l'article R 131-7 du code de l'expropriation, aux termes duquel les propriétaires sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, ou, à défaut, de fournir tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels, nous vous remercions de remplir le questionnaire joint, recto et verso et de le retourner à l'adresse suivante : SAT, 19 Rue Trajan, CS 60022 – 30035 NIMES CEDEX.

Nous attirons votre attention sur le fait que les travaux de réhabilitation prévu dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique doivent être réalisés dans le délai de 14 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée vous informant de l'ouverture de l'enquête parcellaire sus visée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce document dès que possible et avec exactitude. La précision des renseignements indiqués permettra un paiement rapide des indemnités qui seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Vous devrez joindre à cet envoi une copie d'une pièce d'identité vous concernant ainsi qu'une copie de votre titre de propriété.

La présente notification est faite, notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 et R.311-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique reproduits ci-dessous :

Article L 311-1:

« EN VUE DE LA FIXATION DES INDEMNITES, L'EXPROPRIANT NOTIFIE AUX PROPRIETAIRES ET USUFRUITIERS INTERESSES, SOIT L'AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUETE, SOIT L'ACTE DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE, SOIT L'ARRETE DE CESSIBILITE, SOIT L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION.

LE PROPRIETAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRAINT, LES FERMIERS, LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CEUX QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES.

LES AUTRES INTERESSES SERONT EN DEMEURE DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITE COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, A DEFAUT DE QUOI, ILS SERONT DECHUS DE TOUS DROITS A INDEMNÎTES. »

Article R 311-1:

« LA NOTIFICATION PREVUE A L'ARTICLE <u>L. 311-1</u> EST FAITE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DEUXIEME ALINEA DE L'ARTICLE <u>R. 311-30</u>. ELLE PRECISE QUE LE PROPRIETAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT, DANS LE DELAI D'UN MOIS, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES... »

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire, et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Antoine COTILLON

Directeur Général de la SAT

PJ: Copie de l'arrêté préfectoral
Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire
Extrait de l'état parcellaire
Prescriptions générales de travaux
Prescriptions particulières de travaux

(V)

ILOT HOCHE-4I — Enquêtes conjointes DUP – enquête parcellaire Références : UF 2 MOUNIR Ali

QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER A :

SAT, 19 Rue Trajan - CS 60022 - 30035 NIMES CEDEX 1

DESIGNATION DES BIENS CONCERNES

Sur la commune de Saint Gilles

Section	Numéro	Adresse ou lieu-dit	Surface au sol (m²)	Nature
N	1003	20 Rue Hoche	1 0= 1	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du Lot	Soit : succession, acquisition - Indiquez : Date de l'acte, no (demandez à votre	om du notaire, réf. c	le la publication
G			ř
8			
	bien désigné est propre : (au mari)		

B : Précisez si le bien désigné est propre : (au mari)

(à la femme)

(communautaire)

 \emptyset

ILOT HOCHE -4I— Enquêtes conjointes DUP – enquête parcellaire Références : UF 2 MOUNIR Ali

QUESTIONNAIRE RELATIF A l'IDENTITE DU (1) PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A DEPOCALISE DIVISION OF THE PROPERTY OF THE P
A - PERSONNE PHYSIQUE (1)
NOM (2) et PRENOMS (3) : DATE et LIEU DE NAISSANCE : ADRESSE : Rue et n° :
ADRESSE: Rue et n°: Lieu-dit: Code Postal:
Lomming .
1. 4.0. 2001014 . 11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.1
(Si interesse est inineur, interdit, indivisaire) :
SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) : Célibataire - Marié - Veuf - Divorcé - remarié - PACS Nom et prénoms du Conjoint : Date et lieu de mariage :
o t nod do manago
Date du contrat :
B - PERSONNE MORALE (1) (Société - Syndicat - Autre personne morale) :
DENOMINATION: SIEGE: FORME JURIDIOUE (pour los Sociétés)
, and a property (both les 20016162).
:
Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :
Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :
Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :
N.B.: Les Noms des locataires d'habitation ou à usage commercial, et autres titulaires de droits doivent être mentionnés par note annexe. Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants droits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux.
Le(s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles)
Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus. Fait à : Le :

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées



SAT
Société d'Aménagement
des Territoires
19, rue Trajan | CS 60022
30035 Nimes cedex 1
04 66 84 06 34
contact@sat-amenagement.com
www.sat-amenagement.com

SEM au capitol de 3 184 856 € TVA intracommunautaire : FR 12 338 571 904 SIRET : 338 571 904 039 55 RCS : Minas 338 571 904 N° de Gestion : 86 B 413 Nîmes, le 1 2 1186 2019

M. DAVID Fabrice
Route du Rougadou
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Recommandé avec accusé de réception de réception n°1A16601342944

N/Réf : AC/BP/ARN/GB n°
Objet :DUP – ENQUETE PARCELLAIRE
« ILOT HOCHE - 4H »

Commune de Saint-Gilles

Notification de l'arrêté d'ouverture
d'enquête publique conjointe DUP et parcellaire

Référence des biens : 9 Rue Hoche

Dossier suivi par : Madame Lucie CLARY

Tél.: 04.67.06.40.59. Email: <u>lucie.clary@scet.fr</u>

Monsieur,

Conformément à l'article R.131-6 du code de l'Expropriation, nous vous informons que Monsieur le Préfet du département du Gard a pris l'arrêté n° 30-2019-12-13-001 en date du 13 décembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe intitulée « Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Parcellaire » sur l'Ilot HOCHE - 4H.

L'enquête parcellaire est destinée à l'identification des propriétaires, des titulaires des droits réels et des autres intéressés (locataires...), ainsi qu'à vérifier contradictoirement la détermination des immeubles à acquérir.

Cette enquête se déroulera du lundi 6 janvier 2020 (8h30) au vendredi 24 janvier 2020 (17h30)

Vous pourrez consulter les pièces du dossier déposé en Mairie de Saint Gilles pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner vos observations sur le registre mis à votre disposition ou les adresser, par écrit, à :

Monsieur le Commissaire-enquêteur, Mairie de Saint Gilles Place Jean Jaurès – 30800 – SAINT-GILLES

Monsieur Jean-Philippe DJAAI, Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de Saint-Gilles les observations du public :

- le lundi 6 janvier 2020, de 8h30 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le mercredi 15 janvier 2020, de 13h30 à 17h30
- le vendredi 24 janvier 2020, de 13h30 à 17h30 (jour de la clôture de l'enquête)



SAT
Société d'Aménagement
des Territoires
19, rue Trajan | CS 60022
30035 Nimes cedex 1
04 66 84 06 34
contact@sat-amenagement.com
www.sat-amenagement.com

SEM ou capital de 3 184 856 € TVA introcommunautoire : FR 12 338 571 904 SIRET: 338 571 904 600 55 RCS : Nimes 338 571 904 N° de Gestion : 86 8 413 D'autre part, en exécution de l'article R 131-7 du code de l'expropriation, aux termes duquel les propriétaires sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, ou, à défaut, de fournir tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels, nous vous remercions de remplir le questionnaire joint, recto et verso et de le retourner à l'adresse suivante : SAT, 19 Rue Trajan, CS 60022 – 30035 NIMES CEDEX.

Nous attirons votre attention sur le fait que les travaux de réhabilitation prévu dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique doivent être réalisés dans le délai de 12 mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée vous informant de l'ouverture de l'enquête parcellaire sus visée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce document dès que possible et avec exactitude. La précision des renseignements indiqués permettra un paiement rapide des indemnités qui seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Vous devrez joindre à cet envoi une copie d'une pièce d'identité vous concernant ainsi qu'une copie de votre titre de propriété.

La présente notification est faite, notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 et R.311-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique reproduits ci-dessous :

Article L 311-1:

« En vue de la fixation des indemnites, l'expropriant notifie aux proprietaires et usufruitiers interesses, soit l'avis d'ouverture de l'enquete, soit l'acte declarant d'utilite publique, soit l'arrete de cessibilite, soit l'ordonnance d'expropriation.

LE PROPRIETAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRAINT, LES FERMIERS, LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CEUX QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES.

LES AUTRES INTERESSES SERONT EN DEMEURE DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITE COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT, A DEFAUT DE QUOI, ILS SERONT DECHUS DE TOUS DROITS A INDEMNITES. »

Article R 311-1:

« LA NOTIFICATION PREVUE A L'ARTICLE L. 311-1 EST FAITE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DEUXIEME ALINEA DE L'ARTICLE R. 311-30. ELLE PRECISE QUE LE PROPRIETAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, DANS LE DELAI D'UN MOIS, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES...»

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire, et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Antoine COTILLON
Directeur Général de la SAT

PJ : Copie de l'arrêté préfectoral

Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire

Extrait de l'état parcellaire

Prescriptions générales de travaux

Prescriptions particulières de travaux

W

ILOT HOCHE-4H — Enquêtes conjointes DUP – enquête parcellaire Références : UF 1 DAVID Fabrice

QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER A :

SAT, 19 Rue Trajan - CS 60022 - 30035 NIMES CEDEX 1

DESIGNATION DES BIENS CONCERNES

Sur la commune de Saint Gilles

Section	Numéro	Adresse ou lieu-dit	Surface au sol (m²)	Nature	
N	308	9 Rue Hoche	T 00	bati	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du Lot	Soit : SUCCESSION, ACQUISITION, TESTAMENT, JUGEMENT, DONATION Indiquez : Date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication (demandez à votre notaire le cas échéant)
IB · Prácinas ai la	

NB : Précisez si le bien désigné est propre : (au mari)

(à la femme)

(communautaire)

 \mathcal{N}

ANNEXE 8

ILOT HOCHE-4H — Enquêtes conjointes DUP – enquête parcellaire Références : UF 1 DAVID Fabrice

QUESTIONNAIRE RELATIF A l'IDENTITE DU (1) PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

ł	A - PERSONNE PHYSIQUE (1)
1	, and writter it is studied in
A	IOM (2) of PRENOMS (3) ·
I	NOM (2) et PRENOMS (3) :
14	ADRESSE - Rue et nº ·
L	ADRESSE: Rue et n°:
10	ieu-dit :
P	PROFESSION ·
IR	PROFESSION :
١	
S	ITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :
C	élibataire - Marié - Veuf - Divorcé - remarié - PACS
N	lom et prénoms du Conjoint :
D	ate et lieu de mariage :
1 2 2	EQUAL MAINMONAL
D	ate du contrat : Nom du notaire :
_	Nom du notaire
D	DEDCONNE MORALE (1) (2)
9	- PERSONNE MORALE (1) (Société - Syndicat - Autre personne morale) :
1	
CI	ENOMINATION:
601	1 ho 6/ h , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Order Soldingor (bodi les Societes):
U	ato of the diffinitionation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :
D	ate et neu de declaration (pour les Associations) :
D.	ato at liquida dénête des et la companya de la comp
D	ate et fied de depots des statuts (pour les Syndicats) :
R	enrésenté par la management de la company de
1 10	eprésenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :
.,	
14	D. L. Al.
IA.	B. : Les Noms des locataires d'habitation ou à usage commercial, et autres titulaires de droits
	MINAN ASMA MARANTA
	A STATE OF THE HIGH THE STATE OF THE STATE O
Si	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est edressé la mé en contract de la contrac
Si ter	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les repseignements guidle annexe tous les repseignements guidle annexe tous les repseignements guidle annexe de la constitue de la
Si ter	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les repseignements guidle annexe tous les repseignements guidle annexe tous les repseignements guidle annexe de la constitue de la
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux.
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux.
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles)
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. Etcle(s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus. Fait à :
Si ter dr	le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est nue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants oits et notamment les noms, prénoms, adresses de chacun d'eux. (s) soussigné(s) déclare(nt): (Rayer les mentions inutiles) Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

26

Ville de SAINT-GILLES - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ZONE UA

CARACTERE DE LA ZONE

Zone correspondant aux abords du centre ancien, en continuité du périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable. Elle se caractérise notamment par des constructions édifiées en ordre continu, et accueille majoritairement de l'habitat, des commerces, des bureaux et des équipements publics.

La zone UA comprend un secteur UAs situé à proximité immédiate du Site Patrimonial Remarquable et dans lequel la protection au titre de la législation sur les Monuments Historiques et sur les Sites, s'étend partiellement.

La zone UA est en partie concernée par des risques d'inondation repérés sur les documents graphiques du règlement (plans de zonage). A ce titre, elle fait l'objet de règles spécifiques édictées dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Saint-Gilles annexé au PLU (cf. annexe n°6.3).

REGLES RELATIVES A L'USAGE DES SOLS ET A LA DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

ARTICLE UA1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Les occupations et utilisations du sol suivantes sont interdites :

- les constructions destinées à l'industrie;
- les constructions destinées à la fonction d'entrepôts;
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées;
- les constructions destinées à l'artisanat ne respectant pas les conditions définies à l'article UA2;
- les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ne respectant pas les conditions définies à l'article UA2;
- les résidences mobiles de loisirs et les habitations légères de loisirs;
- les parcs résidentiels de loisirs;
- les dépôts à ciel ouvert (ferrailles, véhicules hors d'usage, etc...) hors activités professionnelles déclarées;
- les affouillements et exhaussements de sol ne respectant pas les conditions définies à l'article UA2 ;
- les terrains de camping ou de caravaning ;
- les garages collectifs de caravanes ;
- · le stationnement de caravanes isolées ;
- les carrières et gravières.

<u>Rappels</u>: dans les secteurs concernés par la zone inondable du PPRI repérée sur les documents graphiques du règlement (plans de zonage) du PLU: toute occupation et utilisation du sol ne respectant pas les dispositions du règlement du PPRI de Saint-Gilles, joint en annexe du PLU, est strictement interdite.





Direction des Services Techniques Dossier suivi par Claudine ANDRÉ 204.66.87.78.20 – Poste 820 claudine.andre@ville-saint-gilles.fr

ATTESTATION

Le Maire de la Ville de SAINT GILLES, GARD, atteste que l'arrêté préfectoral n°30-2019-12-13-001, portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la réalisation du projet de restauration immobilière de l'îlot Hoche 4H et 4I sur la commune de Saint-Gilles, a été affiché à compter du 23 décembre 2019, aux emplacements suivants :

- Hall de la Mairie,
- Hall des Services Techniques,
- Commissariat,
- Gendarmerie,
- Maison de l'Emploi
- Médiathèque

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT À SAINT GILLES, le 06 janvier 2020

Eddy VALADIER

Maire de Saint Gilles

1



1/2

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Perritoires AFFIVÉ et de la Mer du Gard EVIVE DU GARD

Service Eau et Risques - 1 AOUT 2019

D.C.L.

NIMES, le 31 juillet 2019

Dossier suivi par:

Frédéric RIBIERE Tél.: +33 4 66 62 62 56

Mèl : frederic.ribiere@gard.gouv.fr

Le Préfet

à

Préfecture du Gard 10 avenue Feuchères 30045 NIMES Cedex 9

Objet : Restauration immobilière Ilot Hoche sur la commune de SAINT-GILLES

Réf.: 30-2019-00266

Le projet sus-visé adressé au service eau et risques pour avis, appelle de ma part les remarques suivantes :

Concernant le risque inondation :

Le projet n'est pas impacté par de l'aléa inondation ni par de l'aléa ruissellement.

Concernant la loi sur l'eau:

Considérant qu'il n'y a pas d'imperméabilisation nouvelle et que le projet est hors zone inondable, il n'est soumis à priori à aucune rubrique de l'article R214-1 du Code de l'environnement.

En conclusion le service eau et risques n'émet aucune observation complémentaire sur ce projet.

Le présent courrier n'est qu'un avis basé sur les éléments que vous avez transmis. Il ne constitue en aucun cas un récépissé de déclaration ou une décision d'autorisation.

Le service eau et risques se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant votre projet.

Pour le préfet et par délégation
P/le directeur départemental des territoires
et de la mer du Gard et par délégation
l'adjoint au chef du service eau et risques

Jérôme GAUTHIER

89. rue Weber CS 52002 30907 NIMES Tél: 04.66.62.62.00 – Fax: 04.66.23.28.79 – <u>www.gard.gouv.fi</u>

M

ANNEXE 13

Sujet : DUP opération de restauration immobilière

De: GALHAC Véronique - DDTM 30/SATSU/ARN <veronique.galhac@gard.gouv.fr>

Date: 15/07/2019 14:17

Pour: QUINTIN Sylvie <sylvie.quintin@gard.gouv.fr>

Copie à : TRITZ Dominique (Chef d'unité) - DDTM 30/SHC/RU <dominique.tritz@gard.gouv.fr>,

LACARRAU Jean-Marc (Chargé d'étude planification-aménagement-habitat) - DDTM

30/SATSGLM/ARN < jean-marc.lacarrau@gard.gouv.fr>, "BRAQUET Vincent (Chef du Service) -

DDTM 30/SATSGLM/CSS" <vincent.braquet@gard.gouv.fr>

Bonjour Mme QUINTIN

Vous nous avez transmis, pour avis, deux DUP Opération de restauration immobilière mises en place dans le cadre du PNRQAD de la commune de St Gilles :

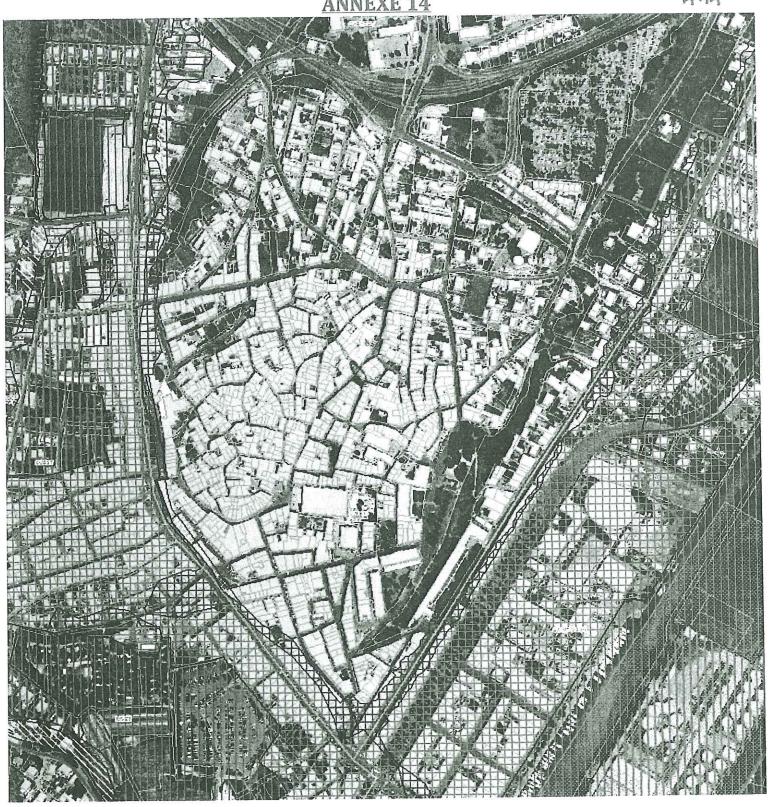
- Ilot Hoche 4 h et 4I
- Ilot Paix / Danton 4 D

Ces dossiers n'appellent aucune observation de notre part.

Cordialement

Véronique GALHAC
DDTM du Gard
Service Aménagement Territorial Sud Urbanisme
Responsable unité aménagement région nîmoise
mail veronique.galhac@gard.gouv.fr
tel : 04 66 62 62 82
adresse 89 rue Weber
30907 NIMES Cedex

15/07/2019 14:26



PPRI



> PETITES ANNONCES

WWW.MIDILIBRE.ANNONCES.COM

VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019 - MIdI LIbra

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

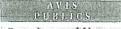
MARCHES MAPA> 90 K€

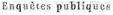




AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE Travaux

ur parameter des Hautmann Bannernehms (17) Nobeld SEPONAN 1367 Au en Province Ceden 4 Tel «50 1957 OK GE Eren) malvellumphondigerupa seradu auma Japan Grand MI, Tresses ellentiam herronge des combins portan ellen paray Jan Japan van de paramenta del 1745







Itémini nyik Pinangaisti Prélet da Garé

INFORMATION DU PUBLIC AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE Commune de Saint Gilles projet de rosteoration Immebill de l'Îlet Roche 4K et 4L mobilière

En van die de reinbaden de projet de beier 4H et 41 oar bierrennen de Schriftsfelle. It priesten Ann diesersten die Einspelie zu omafandte uit in de reur volg 40 ommeren 1 Dals zu warf als 22 janver 2018 1 That h.

pulla. Com angulas publique comprele comprend deux depois la prácticie à la distribución d'utilis publicus. La complicio de la completic de la completa con compren alexandres

The control of the co

cation de cel mile.

Ministria una instrumión de partie param procedo a se debandamen.

Diamo testa la cude de rivergades pudanes, los debandames, partier a la telescoloridades de la coloridades del la coloridades de la coloridades de la coloridades del la colorida

Lepthi

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC Communo de Salezac

Modification simplifiée du PLU

Par distribution on any du 04 récombre 1919 le Conspillée aquel de Salaine 3 fait le thèm de la mém à departiem du public et a approuvée de «cu Finger-angliés au P.L.M

Modification

SCI PARIMMO Social Cicle for capital in 2000 6 and social Than do Committed 15017 PA.A., SOS 214 450 RCS Paris

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Partie neet de 1914 et l'expertitée (dévides extrodisers de 1) d'entrées 2018 à ce à décide branchers enjay aux d'un Pe en Catrolike (2017 PRISA à Les Crossosione PRÉSILALE, Le Géran resis Marceur Christia PRISA à Les Crossosione PRÉSILALE, Le Géran resis Marceur Christia PRISA (LE CROSSOSIONE PRÉSILALE), Le Géran resis Marceur Christia PRISA (L'EXPENSE), de Gérande et la botton de trans ammética. Dure: Cillano Jusquia (16/17/2019)

Fonds de commerce

CESSATION DE GARANTIE

La garante francère vote per una du 2 jonnes 1970 dunt cérellice feu-Heronar Rasal GREFFEURLE BURDYLABORE

HORDYL HIDRIC 13 no des LOS BARDS 20 000 HANES Innestratio de ROS 775006490 DU STO REPORTED E TRANSPORTED E PONDOCENE ISSUED DE SOU 1974

GET DONE AND ELEME doporto tren 1972 apris de em gepet forener, 64-Uni America, Sociéti America, 665 422 100 010, producto 11106 JOSS FRANCS torba la publica-tordo prisere asia.

tendy prison and open in public-tendy prison and and a least community of the first electron an engage of GALMAY Assurances Bineria Focks, 7000, PARIS, dark See ten man de la melartia sentata. I and prison has relient to sentata. I and prison has least the sentata of the least the sentata of the least the sentata of the COSTINO ONCORLEGE. Signeral La Dead done garetan electron as a sentata of the last sentata.

CESSATION DE GARAMIE La gerrato brancoso verso per la bi du 2 protez 1570 dera bérnético

renda manusa (Parsaction Brus Augusto I nas Chauti Crousson DECONOCIOS manusado ess FCS 572579197

TOUR SCHOOL ON THE SELECT E THE ASSACTION STATES OF THE SELECT E SECURITY OF THE SELECT E Apple to an great france GHAN American, Socials Archings: PCS 421 705 002, product in TRAS JOHNS FR sprile to publication of principal

Les atinees, si en emin, devant the climates as etge de CALLAY Assurants, timm a Botto, 75000, PARIS, auto les ten man de la present interior.



Succession

SUCCESSION VACANTE

LA BAPTOITÉ. In BAPTISTIE,
STARL NUTBER QUITTEREN
From Fath and for
the cathons of the particular
floor feets of the particular
to particular the particular
particular the particular
particular to particular
particular
to par



l'environnement rédactionnel du journal...



attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

... Automo uliabilimeis...

Les petites annonces entre particuliers

04 3000 7000





Paration mardi, jendi, dimanche

dans votre quotidien

7 jours consécutifs Parution landi, mercredi, sendredi

Rédigez votre petite annonse ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com (En me uscule, sins obreveton evec on especialore useque mot)

أير في المنظمة المنظمة

11111111111111111

Chelsissez votre formule et votre édition Nants T.T.C. - 5 lignes - autmet rislis).

Immobilier - Sans photo

Formula trio • simple (3 (ours) Editions

© 20€ (une édition) © 30€ [] Toures éditions ldeux éditions l □ 63.50€ (teupes éditions) ☐ Aude

□ P.-O. Formula trip • 3 semaines (9 jours) □ 43.50€ ☐ Gard Lozera □ Aveyron TI Hérault

Une edition

Une edition

D 63 50€

Ideox éditions

U 117€ (toutes éditions) formule trio
• 2 semaines (6 jours)
□ 31,50€
time édition)
□ 48,50€
(daux éditions)
□ 90€
(floutes éditions)

Uone supplémentaire Ugne supplémentair

0.3,50€

Lune édition!

0.8€

(daux embons)

0.10,50€

(toutes éditions)

Donnes Affaires - Sana photo

Famalia 7 parations
☐ 24 50€
fure édition
☐ 29 80€
fdeur éditions Éditions □ Toutes éditions

☐ 45 BD€ (toutes éditions) ☐ Aude DP-0. Formule 21 aprutions ☐ Gard F) 40 306 torère lune édition

□ S6€ (daux éaltigns) ☐ Aveyron □ Hérault ☐ 77€ (toutes éditions) Formule 14 parutiens
1339=
fune édition)
145,596
(deux éditions)
1561,396
(toutes éditions)

Ligue sapplémentaire €13,50€ (une édition) C) 6,50€ (deux écitions) © 9,50€ (toutes éditions)

Automobile Sans photo

Formula trio
• simple 13 jours:
□ 31€ (toutes éd tions.

fermule trie • 3 semaines (9 jours: □ 48,50€(toutes éd bons)

Formale tria
• Z semalnes (6 jours)
(3 416 (toutes éditions)

Ligne supplémentaire

Votre ennance passera sous 48 h après réception de votre réalement, selon le jour de paruban Rempissoz de ban de commande et ranvoyer-le evec votre chèque benceire à l'arare de L'AGENCE MidiMédia - Service petites canonces - Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Védas

Nom prison Adresse

Code postal

Gagnez du temps et enregistrez votre annonce

Par internet www.midifilibre-annances.com - Rubrique AUTO - IMMO - BONNES
AFFAIRES - SERVICES - ANIMAUX - Service RENCONTRES nous contacter per téléphore
Par téléphore votre pronce evec pairment per certe bancaire : 60 04 3000 7000
service perceuvers

[L'Agence]

> PETITES ANNONCES

WWW.MIDILIBRE.ANNONCES.COM

VENOREDI 10 IANVIER 2020 - MIdi Libre

ANNONCES LEGALES **ET OFFICIELLES**

AVIS NE PUBLICITÉ

Comming 65 Sint Germay

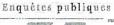
Command 65 Sint Germay

Comman

Provident
Description La primate constitutes a unicació estas de suver
- Educaro Esperimen que apaisan acuráció esta investa con municació poli-tro politro esta el provide del description en consensora ser con un questo «
Ganard» que la transvera de Sua Converg

entropies (Intitude) controllosista income folicità infiliation la contributiva si singia consista por la transmission e si transmis e di la primario di Signi Giornagi. Lan ringnia staret controllo estimi las collines all'isi je donni ili softer dia diagneti. Infiliatio di più il 1800 di 1800 au piu tara Langual produce di tre silbibot con all'offer qui consistante i stropa.

AVIS





Révolupie Pacience Préfet de Cord

INFORMATION DU PUBLIC AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Communa de Seint Gilles projet de restaurallon immobilière da l'Ilot Hocho 4H et 41

Colon. Extra el constituto del producto mentro le aquelle.

Con en el el referencia cue projet el energia partir con el referencia con establica del referencia colon el referencia del referencia con establica con establica del referencia del referenci

oppost ten di generale in appris personame se consistenzione. Portare la bi bet. Per basia Di sunta de formation publica, e de tiberativos protare la bi bet. Rediti publicacio de territoristico in articultura de filha i dedi e e su el formalio subman pueste della articulpida più tuda persona la della trade-mantari i suo sun significato di la redi publica de vicina di cui piusi na dell'edectri di disse rete a superi de la della bierativa del Deri Gibra.

pui principondenia eu surrindoare prepilitar durindà en animo de Soni Glas 2 Pillos sum unuria, 30,000 Baira Glas,

Schmidter op einer in der Schlieber in ferwerung in Fernelie in Schlieber (2015), die Schlieber (2015) in Schlieber (2015), die Schlieber (2015) in Schlieber (2015), die Schlieber (2015) in Schlieber (2015), die Schliebe

notaminate expline
region is the accessor on accessor in expellion report to the late of
region is the accessor on accessor in the proper on to offers the value of
rects or glass of the control of the control of the offers accessor
rects or glass of the control of the control of the offers of
the control of the control of the control of the offers of
the control of the control of the control of
the control of the control of the control of the control of
the control of the control of the control of the control of
the control of the control of the control of the control of
the control of the control of the control of the control of
the control of the control of the control of
the control of the control of the control of
the control of the control of the control of
the control of the control of the control of
the control of the control of
the control of the control of
the control of the control of
the control of the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control of
the control o

mos partigione à Dévision compation d'eller adoption à l'accept de l'empéta La allerier paragrétie d'envenire à l'accept de procedure cot un petit pré-tournée de la maine partier de l'accept de la procedure de mandérier de l'actification d'eller a de Sour Cotto, et le calquir se d'un pour ten information de recolations, et le st en Sour Cotto, et le calquir se due pour ten information à recolations.

Ventes immobilières

SELARI d'Avoceis muellocreira-vico navres Rominerom esta compara

CELIFIC SAFERICHASADO INFORE E ASSOCIAS - COM-ANCES

Td. 91 (2007)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERMIER ENCHERISSEUR

PALAS DE JASTICE de 17/25 COMO

Joudi 13 Février 2020 a 9 h

VILL OF HOMES CHESTAL REPORTED TO THE PART OF THE PARTY O

SIMPLETER CLASS AND ASSET ASSET AND THE CONTROLLED ASSET ASSET AND ASSET ASSET

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

Le District d'opstanness en a namen pudique de l'illend, 301 des l'omforthemency Mills fonçaire autres de la secon-sia de time MERLE verse DAR-1955 NET ordesse la 1957 2014 à 19525 CD à deut le cargo de la seconda pas que altra d'Alrati (10) à l'acté le compte de common qui seru action à sité mon un 160 flut diseases 450

SUCCESSION VACANTE SUCCESSION VACANTE

to Donter objectments do s-serves politices de "Heral, Col Aberlien Buskermeng MAM Mottelier, combre de heral from the Martin Section from M. PORTE Rand obtach in motionals about Savet Carlo COL entit is emps de 11 cons-ren es son abresis collusionemen as TOR CIP (INSTOLATION).

SUCCESSION VACANTE

to Paradian objectionantal des ti-nomms patieupes du l'Heront, 204 About leuf de Meuremany 2024 (Sampalier, autore de la tramis-paradis l'Appaller autorité des paradis l'Appaller (Sampaller) de 1901/2014 à tranific (CO) à Locali de 1901/2014 à tranific (CO) à Locali numer TCL Ret.

LA RAPIOITÉ, C'est motre quoticien

lina rou, activity les artificies estables parelles | finan lois d'Arces espatemble un des lithus de parelles et des activités | bestituités et des activités | bestituités et des activités

Consultation des marchés publics



midilibre-legales.com

formerade de fi

Les petites annonces entre particuliers

04 3000 7000





Parution mardi, jeudi, dimanche



7 jours consécutifs Parution lundi, mercredi, dans votre quotidien rendredi

Redigez votre petite annonce ou connectez-vous sur

ward midlibre-annages, com (En majuscule, sens abréviation avec un espace entre chaque mot)

Immobilier - Sans photo

D

Lozère

☐ Aveyron

☐ Hársuit

	Formule tric • simple (3 jours) □ 20€
ditions	(une édition)
Toutes	□ 30€
éditions	(deux éditions)
Aude	□ 63,50€ (toutes éditions)
PO.	Ensemble tois

• 3 semaines (9 jours) □ 43,50€ (una doition) □ 63 50€ (deux éditions)

□117€ (toutes éditions)

ideux éditions) Itoutes éditions! Ligna supplémentaire

3,50€
(un: édition)

8€
(deux éditiona)

10,50€
(teutes éditions)

fermule tris
• 2 semainen (6 jours)
• 31,500
(une edition)

1748.50€

Bonnes Affaires - Sons photo

Editions ii leutes éditors	formule 7 parations 24,500 fore éditions 29,000 (deux éditions)	Formule 14 parutions 336 lune édition 45,506 lueux éditions)
☐ Aude	13 45,83€ (toutes édisions)	(toutes editions)
□ P-O. □ Gard Lozére	Formula 21 parations 13 40 30€ (one édition)	Ligne supplémentaire □ 3,50€ (une édition)
□ Aveyron	□156€	□6,50€
C Héreult	Ideux éditions) E177€ (toutes admens)	lanombé xoebl □ 9,60€ Nacebbé setronsi

Automobile Sans photo

Formule trio • simple (3 jours) □31€ (voutes éditions)

Formule trie • 2 semalage (6 jours) ☐41€ (toutes éditions)

Formule tris • 3 semaines (9 jours) C) 48,50€(teutes éditions) Ligae sepplémentaire El 86 (touces editions)

Varte aumonte desevra sous 48 h après reception de votre réglement, selon le jour de purotion Remplasez de ban de commande et remoyez-le over votre chaque bancerre à l'ordre de L'ASENCE MiddMédia - Servica petites annoces - Rue du Mas de Grille 30430 Saint-Jean-de-Non prenga . .

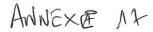
Acresse

	0		÷	٠									
Ville									į.				
Cons		ın	i			Ť							

Gagnez du temps et enregistrez votre annonco

Per internet www.midilitibre-annonces.com Regrique AUTO - MAMO - BIDNIES AFFAIRES - SERVICES - ANIMAUX - Service RENCONTRES nous contester per déspirante Par thiaptione votre annonce evec pelement per carte bencaire 🛄 eu 04 3000 7000 service particuliers

L'Agence



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

ix formes d'uno AGE on date du 11/12/2019, il a eta constitue .

rme: SASU
Inomination: DELTA SERVICES
splid: 1 000 €
deg social: ZAC do Grázon - 433, rue Le Corbusiar - 30000 NÍMES.
bjet social: Prepalation de sorvicas, assamissionent.
urde: 50 aas a compilor de l'immatriculation au Registra du Communo et 1
s Saciétés. is Societés.
Saldance: M. Fabrico VANHENTERGHEM demourant 130, routo d'Uzès : 1000 NIMES.

Pour avis, le Représentant Légal

HYDRO POOL CONCEPT

SAS au capital de 10 000 aums Siège social : 9 avenue du Bordoi 36200 BAGNOLS-SUR-CÈZE 828 854 620 RCS do NÎMES

AGO du 23/12/2019 a normé on quals plué Président M. AZEMARD Bornard, emburan 27 run du Poli Filono, 13/200 ARLES en remplacement de 1-PORTES Frédoric, à complor du 23/12/2019, lodification au RCS de RIMES,

PLUME ET CURIOSITÉS

SASU nu capital de 1,50 euros Siege social, 5, no des Arenes 30000 NIMES RCS do NIMES : 825 207 358

iuivant délibération du 23/12/2019 il a été décide de transférer le siège ocal au 5, rua de la Tresoreire 30000 NIMES et ce a comptei du 23/12/2019, fention sora faile au RCS de NIMES.

Pour avis, la Présidente

EURL LE MULTI-SERVICES

au capital de 7 500 euros Siège social : 10 avanue du 11-Novembre 30260 QUISSAC RCS NIMES: 444 849 871

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ons de IAGE du 24 dis emiro 2019, [associe a decidi la dusciulión amiable les sucies s'emiror de duto mitual dato, Madama GARCIE Maria-Clauda separacias (15) choma du Videoria filumento de Bauma 2020 ORTHOUX SERIGIASO (2014 HAN est norma/highicatour. La sièga de la hyadation est de l'educator de l'igualdant 150 choma du Videoria Hameau de Bauma 1920 ORTHOUX SERIGIANO (CUILIAN). C'est a cette adresse que la serespondance devan disconveyo el que les actos et documents concernant aliquidation devand disconventi directamente.

Pour avis, le Liquidateur

COMPTOIRS MÉDITERRANÉENS MÉDI@CONCEPTS SARL à capital variable de 1 000 ei Siège social : 3 rue Marcel Deleu 30240 LE GRAU-DU-ROI RCS NÍMES 491 343 471

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Sullo au PV do IAGE du 24/12/2019 la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipes de la société à compter du 24/12/2019, do nommer en qualité de ligardatier M. JETTE Jaan-Phul deneurant su 97 me Vincent 30240 LE GRAU-DU-ROL La ziège de la fajuldation est finé au domicite du pérant. La déplé des actées et pièces sons décetué au grafice du TC de NIMES.

Pour avis, le Liquidateur

COMPTOIRS MÉDITERRANÉENS MÉDI@CONCEPTS

ARL a capital variable de 1 000 euro Stège social : 3 the Marcel Defeuze 30240 LE GRAU-DU-ROI ROS NIMES 401 343 471

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suho au PV de IAGO du 26/12/2019 la collectivité des associés a approuvé les comples de fiquidation, a donni quitire au fiquidateur M. JETTE Joan-Poul demeuralf au 97 au Princent 30/201 LE GRAL/DU-HOI, l'a déchargé de son mandral oi a prononcé la cibium de fiquidation de la societé. La société sera cedies du ROS de NIMES.

Pour avis, le Liquidateur



PRÉFET DU GARD INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Commune de Saint-Gilles projet de restauration immobilière de l'ilot Hoche 4H et 4l

Dates, lleux el description de l'opération sournise à enquête :
En vue de la rédistation du projet de la restauration immobiliare de l'fiel Hocha et la di , qui la commune de Saint-Gailor, il seria procedé d'une enquêto publique primeible à la dictamition d'unité publique primeible, d'une durde de 19 jours conscieutés sur le territoire de la commune de Saint-Gailor, d'une durde de 19 jours conscieutés sur le territoire de la commune de Saint-Gailor d'une d'une de l'anvier 2008 à 17% 30.

Jameire 2008 à 6130 au vondret 2/4 jameire 2008 à 17% 30.

Los objectifs pourauxis par la projet de la restauration immobilière de l'ilet Hoche 4H al 4I sont les suivants :

- 4H al 4H sont lies suivants ; La misa aux normes d'habitshillé, La misa aux normes d'habitshillé, l'umélionation du confort des logaments, La réfection des finçates et la mise on valour palatronités du bibli, La création d'une soulé unité d'habitation per lamouble.

Autorités responsables du projet:
 Totas personne peut également s'adiressur à M. Bertrand PELAIN, de la SAT concessionaine de l'opération (PARICA), 19 nui Trajan, 20035 Nimos Cédax 01, 161: 194 (6) 84 (6) 34 aux lins d'obtenir toutes informations ou précisions utiles aur la créat

- Objet de l'enquête : Celta enquête priòxique conjointe comprend deux objets :
 une enquête prioritable à la déclaration d'utilité pribitique,
 une enquête persièteire prépabilité à la cossibilité des percelles nécassaires à la
- lisation de ce projet.

- Désignation du commissaire enquêteur:
 M. Jean-Philippe DJAAI, retmité, a été désigné commissaire enquéteur par le vivo-président du tribunal administratif de Nimes le 20 novembre 2019
- · Lieux, jours et heures ou le public pourre consulter les dossiers

d'inquidor:
Las pièces du dossier soumis a anquête ansi que les registres d'enquête carent déposés pendant tons la durée de l'enquête, en maitre de Sant-Gilles, 2 pièce Jean Jaunés à 20000 Saint-Gilles, où its pourront ôtre consuités aux poises et leures relibilités d'ouverture des termand de la maine au poble; det undit au vendred de Briso à 12h et de 13h30 à 17h30) ansiquê la prélocture d'Ocard, à la direction de la longementé et de la légalité, au turreau de l'environnement et des anquêtes publiques.

Le public poura également consulter les plèces du dossier d'anquête sur le site internet de l'État à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Toute porsonne pout, sur sa demande et à ses fints, obtenir communication du dessior d'enquéte publique auprès du burenu de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dèc la publication de cet avis.

•Modalitás selon lesquelles le public pourra présenter ses observations: Durant toute la duráe de l'enquiéra publique, les observations portant à la fois sur l'utilié publique de la restauration ampositére de l'ide l'hoche et sur l'autilié publique de la restauration ampositére de l'ide l'hoche et sur l'autilité purcellarup provinct être consignées par toute personne intéressées : discettement surfe mégiése d'érquiée publique ouvrire à car doit aux jourse d'houses habitusé d'ouverture au public de la commune de Saint-Guées, par consepondance au commissaire enquêter d'entitéré en mairie de Saint-Guées, 2 place a lean Javaire, 3 Catol Saint-Guées, 3 Catol Saint-Guées, 2 place a lean Javaire, 3 Catol Saint-Guées, 3 Catol Saint-Guées, 2 place a lean Javaire, 3 Catol Saint-Guées, 3 Catol Saint-Guée

Rencontrer le commissaire enquêteur :
Le commissaim enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanencus qui seront lenues en maine de Saint-Gilles aux jours et heunes réference.

Tenues de l'accept

- Svikanis: lo Jundi 6 janvior 2020, de 8430 ¼ 121 (jour de l'ouventure de l'enquête) le metreelt 15 janvier 2020, de 13430 à 17h33 le vendredi 24 janvier 2020, de 13430 à 17h33 (jour de ciòture de l'enquête)

Lieux où, à l'issuc de l'enquête, le public pourm consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur:
 Le rapport et les conclusence du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un en à compter de la côtture de l'enquête en mairie de Santi-Claba, en préfectue du Gant, direction de la citoyennaté et de la fégalité, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, 10 manue Fouchènes, 30045 Nimes cadox 9 ainsi que sur le alte de l'Étet; vww.gerd.gouv.fr

Dúcisions susceptibles d'être adoptées à l'Issue de l'enquête: La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un ambié protectoral déclarant lutrise publique de l'opération de restauration immodifiere de l'ilot Hoche 4H et 4I de Saunt-Gilles, et la cessitistée des parcelles nécessaires

RECTIFICATIF

Suite a l'annonce légale parue dans La Gazetre de Nimes N° 1069 du jeudi 28 novembre 2019 concernant la constitution de la SAS GYPSO CONCEPTS ET CREATIONS, il convente de lair "Siège accal: 138, me de la RépubSique 30160 BESSEGES" au lieu de "33, rue de la RépubSique - 30160 BESSEGES."

Pour avis, la Présidence



PRÉFET DU GARO

INFORMATION DU PUBLIC AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Commune de Saint-Gilles projet de restauration îmmobilière de l'îlot Paix/Danton 4D

• Dates, lieux et description de l'opération soumise à enquête : En vue de la re-ixeation du projet de la restruction immobilition de Tiot Peuz Dation 40, sur la commune de Sant-Gilles, la corre proceste à une enquête publique préol vitie à la declamation d'unité publique et percollaire d'une durée de 17 jours consécutifs sur la torrièrea de la commune de Sant-Gillos du tond 20 janvier 2020 à Bh30 ou morcredi 5 évrier 2020 à 17h30

Les objectifs paussuvus par lo projet de la restauration municiplicare de l'ilet Prist/Danton 4D sont les surearis : - la mise on a Sciundi des immiseibles, - la réfection des laçades et la mise en valeur patrimoniale du bâti, - la réfection du millé d'arbitation peur offir à logisments sur l'ilot 4D.

Autorités responsables du projet;
 Toute personne paut égaloment s'adressor à M. Bortrand PELAIN, de la SAT concessionnere de l'opimitien PNROAD, 19 no Trajon, 30035 Nimes Cédez 01, (d. 1946 04 08 de nux lines d'oblanir italias informations ou précisions utiles aux

- Objet de l'enquête: Céria enquête publique conjunte compreret deux objets:
 une orquête préviatible à la déclaration d'utilité publique,
 une enquête parcottaine predutér à la cossituité des parceiles nécessaires à le
 nitalisation de ce projet.

Désignation du commissaire enquêtour :
 M. Gérard BRINGUE, technicion supérieur en chet des TPE, a été désigne commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Niracs le 20 novembre 2019.

Lieux, jours et heures ou le public pourra consulter les dossiers d'enquête;
 Les pieces du dossier soumis à enquête anne que les registres d'enquête seront déposés pondant toute la durie de l'enquête, en maine de Saint-Gilles, seront déposés pondant toute la durie de l'enquête, en maine de Saint-Gilles, pour et heures habituels d'éconstité aux pournet être constités aux jours et heures habituels d'éconstité des bureaux de la maine au public jours et heures habituels d'éconstité et suroaux de la maine au public de d'éconstité aux de l'éconstités et les fautes de la régistre, au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques.

Le public pourm également consultar les pièces du dessior d'enquête sur le site internet de l'État à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Touto passonue peut, sur sa demande et à ses frais, obtaris communication du dessiur d'oriquite publique aupres du benau de l'onvironnentent, des matallations d'accèses et des enquêtes publiques à la profectura du Gard, des la publication de cet avis.

Rencontrer le commissaire enquêteur :
La commissaire enquêteur recevre personnellement le public à l'occasion des parmanences qui ceront tenuos en mairie de Saint-Gréss aux jours et houres

- suivants : le fundi 20 janvier 2020, de 8h30 à 12 h le mercredi 29 janvier 2020, de 13h30 à 17h30 le mercredi 5 lévrier 2020, de 13h30 à 17h30.

• Lleux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commitsaire enquêteur: Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un en à compter de la clôure de l'enquête en maitre de Sain-Lidis, a, maitrechure du Gant, d'enctura de la citoyamaté et de la fignité, bureau de l'environnament et des enquêtes publiques, 10 avenue l'euchères, S3045 Nîmes cedex 9 ainsi que sur le site de l'Etat : www.gard.gauut?

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'Issue de l'enquête : La décision susceptible d'intervairi à l'issue de la procésure est un arièté préloctions décisant l'utible publique de l'opération de restauration innuabilitére de l'ille Paix/Danton 4D de Saint-Gilles, et la cessitalité des parcelles nécessaires à su rédissation.

Marie-Laure Boyer

La Gazette de Montpellier www.lagazettedemontpellier.fr www.l-igazette-legales.fr annonceslegales@gazettedemontpollier.fr

La Gazette de Nîmes www.lagazettedenimes.fr www.lagazette-legales.fr annonceslegales@gazettedenimes.fr

Tél.0467067778

Tél.0465587777

ANNEXE 19

Jean Philippe DJAAI 21 avenue Carnot 30100 ALES

Tél.: 06 85 21 82 10

Alès le 27 janvier 2020

ALES

à

S. A . T .
A l'attention de Mr PELAIN
29 rue Trajan
CS 60022
30035 NIMES Cedex 1

Objet : PV de synthèse

Monsieur,

Dans le cadre des enquêtes publiques conjointes DUP et parcellaire qui se sont déroulées sur la commune de Saint Gilles du 6 janvier 2020 au 24 janvier 2020 et en application des dispositions règlementaires, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un procès verbal de synthèse destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public consignées dans le registre d'enquête.

Ces dispositions prévoient un délai de 8 jours, à compter d'aujourd'hui, pour produire en retour un mémoire en réponse.

A défaut d'observation du public et de question résiduelle, ce mémoire n'appelle pas de réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Commissaire Enquêteur Jean Philippe DJAAI

P.J.: PV de synthèse et copie du registre



Procès verbal de synthèse du déroulement des enquêtes ANNEXE 19

Les enquêtes DUP et parcellaire réalisées dans le cadre d'un projet de restauration immobilière des îlots 4H et 4I, sis 9 et 20 rue Hoche à Saint Gilles (Gard) sont suivies par la SAT, concessionnaire habilité par la ville de Saint Gilles dans le cadre du PNRQAD.

Les enquêtes se sont déroulées pendant 19 jours du 06 au 24 janvier 2020, assorties de 3 permanences du commissaire enquêteur, conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 30-2019-12-13-001 du 13 décembre 2019. Les publicités légales d'annonce des enquêtes conjointes, affichage sur les panneaux municipaux et parution dans les journaux, ont également été réalisées conformément à cet arrêté.

Les documents contenus dans le dossier papier et électronique sur le site de la Préfecture de Nîmes, conformes à la réglementation, ont permis au public de disposer d'une information claire, complète et détaillée. Le public a pu accéder au dossier sans restriction, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint Gilles pendant toute la durée de l'enquête et lors des trois permanences, en présence du commissaire Enquêteur, pour faire connaître leurs observations et les consigner sur les registres d'enquêtes DUP et parcellaire mis à sa disposition. Aucune observation n'a été portée par le public sur ces registres.

Le projet ne nécessitant pas d'étude d'impact, l'enquête parcellaire a pu être réalisée en même temps que l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique puisque la SAT a été en mesure de déterminer avec précision les immeubles concernés, de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires avant le début de l'enquête d'utilité publique. Les propriétaires ont été réglementairement informés par lettre recommandée avec accusé de réception de l'enquête publique du dépôt des dossiers d'enquête en mairie.

L'enquête parcellaire a permis de localiser avec précision sur le cadastre les immeubles à restaurer pouvant faire l'objet, sous certaines conditions prescrites par une DUP, d'une cessibilité ainsi que les coordonnées des propriétaires concernés.

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de prescription de travaux permettra d'établir un bilan des avantages et inconvénients au regard de l'utilité publique de cette restauration.

S'agissant d'une opération de restauration immobilière dans un périmètre protégé PSMV, l'Architecte des Bâtiments de France veillera au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des travaux et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lorsqu'une demande d'autorisation sera déposée.

Concernant un locataire susceptible d'être évincé de son logement suite à ce projet, il a été noté qu'une solution de relogement sera étudiée par le concessionnaire SAT.

L'enquête, les visites, les entretiens, les investigations complémentaires et les courriers échangés permettront d'argumenter le rapport à venir et d'étayer les conclusions.

Il sera tenu compte dans les conclusions à venir qu'un projet ne peut être objectivement déclaré d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier, les inconvénients d'ordre social qu'il comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'il présente.

Toutes les questions ont été mise en évidence et ont obtenu une réponse écrite et aucun incident n'a perturbé le bon déroulement des enquêtes conjointes.

Fait à Alès le 27 janvier 2020



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D &

Nimes

COMMUNE De

Saint Giller

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatifà: une enquite pencellani conjonte à l' Infrite prediable d'utilite Rubberse d'une Opération de restamation immobilier

Rerger

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à: - pure inquête parcellante Conjointe à une expirate prévalable de déclaration d'utilité porthère d'air préscription d'une apération de restauration imméditée des immedits HH et n°T votres au 9 et 20 me House a Saint Gille (grad)
En exécution de l'arrêté du 13 de comme 2019 Nº 30 - 2019 - 12 - 13 - 001.
de Monsieur le préfet de Nime,
je, soussigné(e), Me Stan Hulph DiAM
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
19 Jam du 96 janvier Elo au 24 janvier 620)
les permanenco. de 1930 à 12 100 et de 13130 à 12 1430
- le 96 Janvier 2020 de 8430 à 12430 et de à_
- let fannis 250 de 13/30 à 17/30 et de à
- le 24 janvier 2-20 de 13/2 à 12/90 et de
163 Objet valions un transita en r
A STOULS, signature
10 M decembre 2019

Première journée :
le Jundi 06 Janvier 2020 de 3130 à 1200 et de 1313 à 12 130
1 – Observations de Míu
Aucune visite à la permanence le du 07 au 14 pannie 2020 - Aucune visite M
Du of an Infanni 2020 - Ancune viste M
Duts janvér au 2h janvér 2020 Aucune visite

réf. 501 053 Berger-Levrault (1404), Iól. ; 03 83 38 83 83

Le ly Janne Lalo	à 144 heures 30,
V	
je, soussigné(e), M Jean Philippe DJAA	Na la
déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition d	u public pendant jours consécutifs,
du Ob Jaminei 2020 au de 8430 heures à	12H heures
et de 134 3.0 heures	At H 30 heures
Les observations ont été consignées au registre par	personnes (pages nos).
En outre, j'ai reçu lettres ou notes é	
1. – Lettre en date du de M	
do M	
2. – Lettre en date du de M	
3. – Lettre en date du de M	
4. – Lettre en date dude M	
5. – Lettre en date du de M	
	у
	w.
	signature
	UW PM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

commune de Sant Pila

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

, mestive	L rest	une o	Sualis	n De	
atifà: <u>Jo</u> e presuiç estamati exponti	m im	mobile	ماد في	بامان ۱۸	hHeld
en fonti	a Juna	enquet	har	Wave	$\int_{\mathcal{M}}$
					$f_{\mathbf{N}}$



Le présent registre ainsi que les qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont a	dressés par mes soins,	pièces
10 Of fermer Ests		/-
à M.P. le Prefecti	in Nives	
\ Voir mentions de clôture en page 17.		

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre



07

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à: Une enquête prialable à une dédaction d'utilité publique de presuphin d'une operation de restauration s'unmobileere des îlots 44 et 47 au 9 et 20 me Hoche à 8° Alle (30800).
En avécution de l'arrêté du 13 de comme 2019 Nº 30-2019-12-13-001

En exécution de l'arrêté du 13 di comme 2019 N° 30-2019-12-13-001
de Monsieur le préfet de Nave
je, soussigné(e), M2 Jean thitype DiAAT Commiscus Deputem
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
19 Jour du 06 Janvier 2020 au 24 Janvier Eolo.
les permanences de 8"30 à 11"00 et de 13"30 à 17"30
Le 06 parvir 2020 de 5430 à 1240 et de à
le 15 janvie 2020 de 13430 à 17430 et de à
le 24 Convi 2020 de 13"30 à 12"30 et de à
les observations du public. A Si Oulles , signature , signature
16 M décembre 2019.
le // Decembre 20/1.

Première journée: le 15 Janvier 22 de 8 3 à 12 de et de 13 4 30 à 14 4	13p
In of an Ah Janvier Lolo Ancune visite	M
Du 15 au 2h janvier 2020 Auaine history	

Le ly Janne Esla	à 130 heures ,
Le délai d'enquête étant expiré, je, soussigné(e), M Sean Thibpu Dian	ri .
déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du Chamai Zolo a de Sigo heures et de	à Alta houres
Les observations ont été consignées au registre par	personnes (pages nºs à).
En outre, j'ai reçu lettres ou notes	
1. – Lettre en date du de M.	
4. – Lettre en date du de M.	
5. – Lettre en date du de M.	
	signature Sugar
/	

Le présent registre ainsi que les	pièces
10 B Jenne Elo	
àM. 2 le Brofer Préfecture NITES.	
Voir mentions de clôture en page 17.	

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre



Aussi, il me paraît nécessaire qu'un document des ABF soit joint précisant les contraintes liées au périmètre PSMV soit joint au dossier d'enquête.

Enfin. l'appartement de Mr MOUBIR étant loué par Mr AKRAOUI, pourriez-vous me communiquer l'information faite à ce dernier par le propriétaire.

Dans l'attente. Très cordialement. Jean-Philippe DJAAI

Envoyé de mon iPhone

Le 3 déc. 2019 à 14:57, CLARY Lucie < Lucie. CLARY @scet.fr > a écrit :

Bonjour M. DJAAI,

Comme convenu, je reviens vers vous concernant les précisions demandées sur le dossier de DUP/EP cité en objet :

1/ Je vous confirme qu'il s'agit bien d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique avec prescription de travaux demandé dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI). Concrètement, il est demandé aux propriétaires des biens concernés par l'opération de réaliser des travaux de réhabilitation et de remise aux normes d'habitabilité sous peine d'expropriation si les travaux ne sont pas réalisés dans les délais impartis.

2/ Je me permets de revenir sur la promesse unilatérale de vente relatée la fois dernière au téléphone. La seule promesse signée à ce jour concerne la DUP/EP ILOT DANTON-PAIX et non celle pour laquelle vous avez été nommé Commissaire enquête. Veuillez m'excuser pour cette confusion. Je vous confirme cependant que les propriétaires ont été rencontrés mais qu'aucune négociation amiable n'a pu aboutir à ce jour.

3/ Comme convenu, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie des informations recueillies dans le cadre de la réalisation de l'état parcellaire. Vous trouverez les demandes de renseignement faites auprès du Service de Publicité Foncière de Nîmes 2, les copies d'acte, les matrices cadastrales et l'extrait d'acte de naissance de M. DAVID. Nous n'avons pas pu recueillir celui de M. MOUNIR car ce dernier est né au MAROC.

A votre disposition pour toute information complémentaire.



Bonne réception,

Lucle CLARY
Pére Stretègie Patrimoniale et Immobilière
Consultante Foncies

<DAVID-Pièces demandées par CE.pdf> <MOUNIR-Pièces demandées par CE.pdf>

2

De: Jean Philippe DJAAI Janphi 1506 @gmail.com

Objet : Re: DUP/EP ILOT HOCHE sur la commune de Saint Gilles

Date: 4 déc. 2019 à 16:57:38

A - CLARY Lucie Lucie.GLARY@scel.fr

Madame,

Je vous remercie pour les précisions apportées. Pour information, l'enquête débutera le lundi 6 janvier 2020, l'arrêté est en cours à la Préfecture de Nimes.

Toutefois, pourriez-vous me faire parvenir en pièces jointes les copies des courriers d'avis de dépôt d'un dossier en mairie adressées aux propriétaires ainsi qu'une copie des accusés réception.

Aussi, il me parait nécessaire qu'un document des ABF soit joint précisant les contraintes liées au périmètre PSMV soit joint au dossier d'enquête. Enfin, l'appartement de Mr MOUBIR étant loué par Mr AKRAOUI, pourriez-vous me communiquer l'information faite à ce dernier par le propriétaire.

Dans l'attente,

Très cordialement.

Jean-Philippe DJAAI

Envoyé de mon iPhone

Le 3 déc. 2019 à 14:57, CLARY Lucie <Lucie.CLARY@scet.fr> a écrit :

Bonjour M. DJAAI.

Comme convenu, je reviens vers vous concernant les précisions demandées sur le dossier de DUP/EP cité en objet :

1/ Je vous confirme qu'il s'agit bien d'un dossier de Déclaration d'Utilité

Monsieur DJAAI

Suite à nos divers échanges je reviens vers vous dans la cadre du dossier dans la cadre de l'enquête publique visée en objet.

Vous avez bien voulu interroger nos services concernant divers points relatifs à l'organisation de cette enquête suivant mail ci-joint du 03 Janvier dernier.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les éléments de réponse demandés:

1 – Accusés réception des notifications de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête n°30-2019-12-13-001 du 13 décembre 2019.

les justificatifs relatifs à la réception par les propriétaires concernés par l'enquête parcellaire (Messieurs MOUNIR et DAVID) sont de nouveau annexés à la présente transmission.

Comme vous pourrez le constater ceux-ci intègrent :

- copies des courriers de notifications (y compris les arrêtés préfectoraux et questionnaires),
- copies des accusés de réception signés par les propriétaires
- copies des justificatifs délivrés par le site internet de la poste.

Ces derniers éléments confirment la valable réception de ces courriers par les propriétaires en date du samedi 21 décembre 2019.

Considérant la valable réception par ces propriétaires des notifications concernées préalablement à la date d'ouverture de l'enquête parcellaire ces courriers n'ont pas été affichés en Mairie par nos services en application des dispositions du code de l'expropriation.

2 - Concernant votre interrogation portant sur les montants figurant sur l'estimation sommaire et globale émise par France

Lo 42/55

Domaine en date du 1^{er} février 2019.

Comme vous le précisez au sein de votre interrogation l'avis de France domaine en date du 01 février 2019 et portant estimation sommaire et globale intégré au dossier France domaine évalue de manière globale la valeur vénale des parcelles N n°308 et N n°1003 toutes deux concernées par l'opération à :

- 50 000 € pour les indemnités principales
- 7 000 € pour les indemnités de remploi
- 5 000 € en guise de majoration pour aléas divers
- Soit à un montant total de 62 000 € Toutes indemnités comprises

Vous nous interrogez sur une prétendue évaluation par France domaine en juillet 2019 de la parcelle N n°308 propriété de Monsieur DAVID à 42 000 €.

Nous vous précisons que cette analyse est erronée.

En effet le document concerné émis par le service de la publicité foncière apparait bien daté du 09 juillet 2019. Cependant la valorisation à laquelle vous faite référence et d'un montant de 42 000 € concerne non pas une estimation par le service de France domaine en date de 2019 mais le prix d'acquisition par Monsieur DAVID de ce bien lors de la signature de l'acte d'acquisition finalisé le 02 octobre 2006, soit il y a près de 15 ans.

Cette analyse apparait confirmée par les éléments figurant en page 6 du document transmis par vos soins.

Par ailleurs conformément à votre demande je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de notre demande d'actualisation de l'avis de France domaine transmise le 20 décembre dernier à l'évaluatrice de France domaine afin d'obtenir un avis prorogé.

3 - Concernant la situation des locataires de M MOUNIR

Comme évoqué ensemble par téléphone ces locataires n'ont pas été notifiés par nos soins de l'ouverture de la présente enquête.

M %

Nous ne disposons pas à ce stade de leur identité. Par ailleurs il revient légalement à ce propriétaire de nous dénoncer ses éventuels occupants ou locataires en application des dispositions de l'article L311-2 du code de l'expropriation ci-après repris. Article L311-2 « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Comme évoqué lors de nos échanges téléphoniques la présente demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) vise à prescrire la réalisation de travaux de remise aux normes aux propriétaires concernés. L'expropriation ne sera formellement conduite par nos services qu'en cas de non-respect de ces prescriptions par les propriétaires dans les délais d'exécution imposés.

Aussi nous vous confirmons par la présente que la SAT en qualité d'aménageur désigné, titulaire d'une concession d'aménagement, assurera, en application des obligations légales actuellement applicables et en lien avec les services administratifs concernés (Commune, Communauté d'Agglomération de NIMES METROPOLE...) la prise en charge du relogement des locataires concernés dans la mesure ou une procédure d'expropriation serait effectivement conduite à son terme, en cas d'inexécution des travaux de remise aux normes par le propriétaire concerné.

Enfin toujours concernant Monsieur MOUNIR je vous précise que selon nos informations celui-ci a pris contact cette semaine avec les représentants de la commune et plus précisément de la maison du patrimoine.

Celui-ci rentrera certainement en contact avec vous afin d'obtenir les informations nécessaires au titre de l'enquête.

Espérant avoir répondu à vos interrogation et restant à votre entière disposition

Bien cordialement

M \$